



Le Collectif des Riverains des Berges de Saône¹ lutte pour préserver votre cadre de vie en cherchant le juste équilibre entre la tranquillité des riverains et le développement des activités économiques des berges de Saône² dans le respect de la réglementation.

AVIS AUX FAMILLES IMPACTÉES PAR LA MUSIQUE AMPLIFIÉE DES BORDS DE SAÔNE

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS SONORES



LE BRUIT N'EST PAS UNE FATALITÉ

TENEZ-VOUS INFORMÉ

Rejoignez le collectif pour donner votre avis, participer aux médiations à venir, témoigner dans les procédures en cours.



SCANNEZ-MOI



CONTACT@LESRIVERAINSDESBERGESDESAONE.FR



La loi régule strictement la diffusion de musique amplifiée par les ERP³ même si certains gérants font mine de l'ignorer.



Les pollutions sonores répétées sont un problème de santé publique. Les municipalités et la préfecture, garantes de la tranquillité des riverains, peuvent nous aider sur ce sujet.



NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE SAISON FESTIVALE, APAISÉE

CHEZ VOUS COMME SUR LES BERGES !



Pourquoi je reçois cette notice informative ? Votre logement se trouve à proximité des activités commerciales des berges de Saône de Rochetaillée, à portée des nuisances sonores constatées.

Pourquoi cette notice est-elle affichée dans les parties communes de ma résidence ? Nous n'avons pas pu accéder aux boîtes aux lettres de votre résidence pour y déposer individuellement cette notice. Merci de la laisser affichée quelques jours si possible avant de la jeter.

¹ Enregistrement en préfecture le 20/06/2021

² Principalement les berges de Rochetaillée sur Saône

³ Établissements recevants du public